



Compte rendu sommaire valant publication
Publication dans la huitaine
Art L 212-25 du Code des collectivités territoriales

CONSEIL MUNICIPAL Affichage sommaire

Séance du 25 mai 2023

PRÉSENTS : M RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, Mme LEZAY Anita, M BRIN David, M BRIFFAUD Philippe, M FAUGER Sylvain, Mme GABILLY Jacqueline, M CADOUX Claude, M CLÉMENT Philippe, M COLLON Olivier, Mme GUESNE Lydie, Mme Micheline COBLARD, M FRERE Fabrice.

EXCUSÉES : Mme CHAUVEAU Cécile (donne pouvoir à Mme HAYE Nadia), Mme Isabelle CHAIGNE (donne pouvoir à Mme GUESNE Lydie)

Secrétaire de séance : Mme GABILLY Jacqueline

Approbation des Procès-Verbaux des 23 mars et 13 avril 2023	
Tarif de mise à disposition des petites salles du Chaillot (associations)	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Convention d'adhésion au service d'accompagnement à la gestion des archives	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Création d'un poste d'adjoint technique (remplacement de la cantinière)	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

DM n°1 budget du lotissement	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Admission en non-valeur	Unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

- ✚ Déontologue : M le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation de nommer un déontologue, sachant que les responsabilités de celui-ci sont importantes, le dossier a été transmis à l'ADM (association des maires) qui se charge d'établir une liste de déontologues qui pourraient être désignés par la suite par la commune. Une délibération n'est pas nécessaire dans l'immédiat, l'ADM a demandé un sursis.

Questions diverses :

- ✚ Curage du Doré: lecture du courrier de la préfecture indiquant qu'il est souhaitable de prendre contact avec le SMBVN.
- ✚ Portique lavoir fontaine de Jubert: la réglementation ne permet pas la récupération et l'installation d'un portique.
- ✚ Point City stade : le dossier de demande de subvention a été rejeté. Il est décidé de demander une implication aux jeunes ardinois afin de définir un projet leurs convenant.
- ✚ Explication « terre de jeux » : plusieurs mails « terre de jeux » ont été transmis à la commission communication, il est décidé de contacter le secrétariat de la mairie pour faire le point.
- ✚ Point boulangerie : M Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'ouverture de la boulangerie le 19 juin.
- ✚ Point API : M Le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du projet de l'installation de la superette API vers le parking des acadiens.
- ✚ Présence d'un stagiaire en communication jusqu'au 14 juillet 2023.
- ✚ Point sur les vitraux de l'église : rappelle des faits par Mme Lezay, une relance a été faite pour le financement des essais.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h20.

Ardin, le 25 mai 2023

Le Maire,
Jean-Pierre RIMBEAU



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Pierre Rimbeau', written over a horizontal line.

Le texte intégral des délibérations débattues au conseil municipal du 25 mai 2023 est consultable en mairie.